



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Collège Françoise GIROUD

14 rue LEROYER

94300 VINCENNES

tél : 01 41 79 66 60

fax : 01 48 08 67 73

courriel : int.0942188t@ac-creteil.fr

site internet : www.francoise-giroud.ac-creteil.fr/

CONSULTATION
-
CONTRAT DE TELEPHONIE

1. Objet :

Renouvellement du contrat de téléphonie de l'établissement.

2. Besoins techniques :

- 3 T0 ;
- 20 SDA ;
- 2 lignes analogiques (lignes ascenseurs : collège et logement de fonction) ;
- Forfait illimité fixes et mobiles en France, hors numéros spéciaux et étrangers.

3. Conditions juridiques et financières :

Le devis sera établi sur la base d'un abonnement mensuel, notamment par le biais du document « Décomposition du Prix Global Forfaitaire » joint.

Le contrat d'un an, renouvelable par reconduction expresse, prendra effet à compter du 27/09/2018.

Une facture sera envoyée à l'établissement en fin de mois, par le biais de la plateforme de dématérialisation « Chorus Pro ». Le paiement par l'établissement sera établi par mandat administratif, dans un délai d'un mois à réception de la facture.

En cas de conflit, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Montreuil, 7 Rue Catherine Puig, 93100 Montreuil.

Mme Camille Samson
Gestionnaire